



MÉMOIRE PRÉSENTÉ
À LA VILLE DE QUÉBEC
**SUR LA VISION D'AMÉNAGEMENT POUR LE PÔLE URBAIN
WILFRID-HAMEL - LAURENTIENNE**

par le

CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

Adopté le 17 novembre 2020

Dans cette Vision élaborée en vue de créer et de développer un nouveau pôle urbain dans un secteur géographique sis à l'est de la ville, à proximité de son centre, près de quartiers dits centraux, il est communément accepté de faire de Vanier une zone périphérique appelée cette fois « zone d'influence ». Normalement, qui dit influence laisse supposer une capacité à se définir et à influencer son environnement. Or, à lire les fiches explicatives du projet, l'intention générale demeure l'interconnexion des trois quartiers centraux avec en extension le quartier de Vanier dit « zone d'influence », entendu comme non prioritaire d'intervention mais susceptible d'être impactée.

La volonté sous-jacente à cette Vision ne tient pas compte selon nous, des besoins du quartier de Vanier qui est lui-même emprisonné par des boulevards, voire restreint dans une optique de développement d'une véritable trame urbaine. Il va sans dire que le besoin premier de Vanier est de sortir de son enclavement qui l'oblige à rendre l'usage de la voiture en priorité. Vanier est à ce titre comme un territoire de transit tant d'est en ouest que du nord au sud et vice versa.

Il devient impératif de faire de cette Vision une vision plus globale ou intégrative en considérant les besoins de ce quartier à localisation certes stratégique. Il faut de notre point de vue développer une Vision élargie de planification et d'aménagement du territoire, à partir de notre Plan directeur de quartier qui date de 2006 ... ou encore redonner ses lettres de noblesse à ce qui s'appelle une « zone d'influence » dans la présente Vision.

Dans l'optique d'un schéma conceptuel à l'empreinte de Vanier, il est à considérer que sa partie « est » en est une de développement commercial, que sa partie « nord et centrale » est industrielle, que sa partie « sud » est une voie de transit et que sa partie « ouest » en est une de services et de loisirs. À partir de ce schéma, il est possible de concevoir de grandes orientations de développement de nature à favoriser à l'optimum la qualité du vivre en ville (déplacements actifs, verdissement, parcs, place publique, etc.)

Les points énumérés dans le Tableau suivant font office de corrections suggérées par rapport aux fiches de la Vision.

<p>Fiche 1</p> <p>B</p>	<p>Mise en contexte</p> <p>Nous ne cernons pas la raison pour laquelle tout le quartier de Vanier n'est pas inscrit dans l'aire d'influence?</p> <p>Selon notre perspective, le Parc industriel Cardinal devrait être dans l'aire d'influence. Il est adjacent aux terrains appartenant à Hydro-Québec.</p> <p>Exclure toutes ces zones diminue énormément l'image et la perception du quartier et pourrait fausser les données statistiques relevées.</p> <p>Il existe beaucoup d'activités économiques dans ces zones.</p> <p>Nous ne percevons pas, pour ces zones, l'opportunité de faire partie « d'une vision » dans un avenir rapproché.</p>
-------------------------	---

	<p>Le SAD mentionne à la page 167 le PUR-2 identifiant le Pôle urbain régional Wilfrid-Hamel/Laurentienne. Cependant, nous n'avons pas trouvé l'identification précise du périmètre de ce pôle. Donc, nous pensons approprié de modifier le périmètre du pôle pour inclure tout le quartier de Vanier.</p> <p>D'un autre côté, cela n'implique pas nécessairement d'ajouter tout le territoire pour les quartiers de Lairet et du Vieux-Limoilou. Après tout, le territoire de Vanier est la zone centrale et principale de ce pôle.</p>
Fiche 2	Portrait du territoire et enjeux
2.4	Nous n'avons pas trouvé de mention concernant l'importance d'appliquer les normes pour l'accessibilité universelle pour les nouvelles constructions. Bien que cela soit implicite dans tous projets, un rappel pour cette notion est important pour les futurs promoteurs pour les 18 enjeux. Une mention explicite sera bienvenue.
2.4.1	Si le territoire de la zone d'influence est plus étendu dans Vanier, il serait plus aisé de constater qu'il existe une grande mixité des activités et des vocations.
Fiche 3	Énoncé de vision, orientations et objectifs généraux
	Si l'idée de faire un tronçon en tunnel pour le passage du futur Boul. Laurentienne entre les rues Soumande et la Rivière St-Charles est acceptée, cela va abattre le « mur invisible » , facilitant une meilleure interconnexion du pôle avec les secteurs de Lairet et Vieux-Limoilou.
Fiche 4A	Stratégies A & D – Activités et vocation du territoire, cadre bâti
4.2	Tant qu'à débiter un nouveau « projet », pourquoi ne pas en profiter pour faire la promotion des vertus des toits verts , ou à défaut des « toits avec une membrane blanche ».
4.2.1	Nous remarquons que la Ville a un souci pour les percées visuelles, en encourageant la gradation dans les hauteurs.

Fiche 4B	Stratégies A & D – Déplacements et mobilité, aménagement des espaces verts
4.3.1	<p>L'aménagement des « zones de refuge » devrait être obligatoire pour des lieux plus « risqués », et non simplement lorsque possible. On pourrait déjà prioriser des lieux pour l'appliquer comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intersection Plante, Hamel, Marie-de-l'Incarnation - Intersection Soumande, Hamel, Bourdages - Intersection Pierre-Bertrand, Hamel - Intersection Hamel, Père-Lelièvre. <p>Il y aura aussi des boutons pour activer les feux piétonniers manuellement dans ces zones de refuge.</p> <p>L'axe Marie-de-l'Incarnation et Plante doit être renforcé et valorisé. Le Conseil de quartier de Vanier a déjà fait quelques représentations ou demandes écrites dans le passé pour faire sécuriser cette intersection. Principalement, parce que l'axe « est » n'a pas de feux piétonniers et il n'y a pas de panneaux d'avertissement à cet effet. Des personnes doivent faire le tour des 3 autres axes et prendre + 6 minutes pour se rendre du point A au point B. Ce n'est pas normal ni naturel. On sait tous que le piéton recherche la ligne la plus droite et la distance la plus courte possible dans ces déplacements. La Ville devrait trouver une solution plus appropriée.</p> <p>L'intersection des rues Soumande et Bourdages est aussi dangereuse pour les piétons, principalement à cause de la minuterie des feux piétonniers qui est trop courte. Il faut que la Ville considère que les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées n'ont pas la même vitesse de marche que « la moyenne » de la population. Et ceci est valide pour tous les feux piétonniers ailleurs.</p> <p>Nous comprenons qu'il y aura au moins la création d'un nouveau parcours de bus sur le tracé Hamel et Pierre-Bertrand. Il serait alors très important de penser au confort aux arrêts de bus avec au moins un siège avec des accoudoirs pour les personnes plus vulnérables, et en ajoutant des abribus là où il n'y en a pas. Il ne faut pas oublier que le temps d'attente peut être long (par exemple plus de 10 min).</p> <p>L'idée d'avoir un parcours entre le pôle St-Roch et les Galeries de la Capitale est intéressante et qu'il devrait être à haute fréquence. Il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, c.a.d. réduire les services des parcours 64, 65, 82,86, 74, 84, lesquels parcourent les rues à l'intérieur du quartier. Il ne faut pas penser que les personnes vont marcher + 400 m. pour aller rejoindre ce nouveau parcours, et ce, à toutes les conditions de température.</p>
4.3.2	<p>L'ajout d'un axe cyclable est-ouest en lien avec le futur aménagement de Fleur-de-Lys Centre commercial serait sans doute approprié. En prime, cela contribuera à l'interconnexion des quartiers voisins.</p> <p>Sur tout le territoire du futur pôle urbain régional Hamel/Laurentienne, il serait très important de considérer le déplacement actif à vélo comme</p>

<p>4.3.3</p> <p>4.4.1</p> <p>4.4.2</p>	<p>essentiel et donner les moyens pour que leurs utilisateurs se sentent « protégés » en circulant sur le réseau cyclable dans le secteur par l'ajout des SAS VELO aux intersections importantes sur les axes Hamel, Pierre-Bertrand, Beaucage, Soumande et Père-Lelièvre.</p> <p>Considérant la forte hausse de la densité de la population dans une zone assez restreinte, l'éventuel réseau structurant devra en tenir compte afin d'améliorer grandement la desserte dans ce quartier et la zone élargie entre le centre-ville et le pôle Lebourgneuf.</p> <p>Lors des réaménagements des principales artères, il serait intéressant que la Ville demande à Hydro-Québec d'enfouir les fils électriques et le retrait de leurs poteaux.</p> <p>Pour les trottoirs, les axes suivants ont été oubliés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hamel, des deux côtés - Père-Lelièvre, des deux côtés. <p>Et y inclure le déneigement de tous ces trottoirs.</p>
<p>Fiche 5A</p> <p>5.1</p> <p>5.2</p>	<p>Mise en œuvre de la vision – Cadre normatif préliminaire</p> <p>Le Conseil de quartier de Vanier se questionne à l'effet que la Ville n'ait pas plutôt procédé via un PPU (Programme particulier d'urbanisme) au lieu d'une « Vision ».</p> <p>Un PPU n'est-il pas un outil de planification sectorielle du territoire pour des parties du territoire présentant des enjeux particuliers ? Au même titre que les secteurs de St-Roch, Ste-Foy, Sillery, D'Estimauville, Belvédère, Colline Parlementaire ?</p> <p>Une Vision a-t-elle la même portée réglementaire qu'un PPU ?</p> <p>Si les terrains en friche d'Hydro-Québec doivent se développer et sont accessibles à la population, il serait intéressant qu'au moins une rue soit développée dans ce secteur ou que la rue Latulippe soit prolongée, incluant une piste cyclable pour relier ce secteur directement avec le secteur commercial de la rue Soumande.</p> <p>Le Conseil de quartier de Vanier ne comprend pas pourquoi la Ville souhaite inclure la zone gravitant autour du Boul. W.-Hamel en l'attribuant à la CUCQ (Commission d'urbanisme et de conservation de Québec).</p> <p>Le Conseil de quartier de Vanier se préoccupe beaucoup des changements d'orientations à venir dans son milieu de vie, et tout particulièrement autour des rues Soumande, Bourdages, Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand.</p> <p>Nous souhaitons fortement être informé des nouveaux chantiers qui s'implanteront AVANT le début des travaux, même s'il n'y a pas de changement de zonage.</p>

Fiche 5B	Mise en œuvre de la vision – Priorités en matière de développement et d'aménagement urbain
5.3	La Ville pourrait profiter de cette révision majeure pour marquer d'une identification distincte le quartier de Vanier à la hauteur de la spécificité et de la beauté du secteur. D'autres quartiers comme le quartier Lairet ont hérité d'une telle visibilité lors de travaux majeurs sur leur territoire, comme le quartier Lairet. Il serait opportun aussi de doter le quartier de quelques ouvrages d'art.
5.3.3	Lors du futur réaménagement du Boul. Wilfrid-Hamel : <ul style="list-style-type: none"> - Si des plantations sont réalisées, s'assurer que les arbustes et/ou les arbres et/ou des andains de neige ne causent pas un obstacle visuel pour les automobilistes à leur sortie d'un stationnement; - Que les accès aux terrains privés soient suffisamment larges pour permettre le déplacement de véhicules automobiles dans les deux sens ainsi que la présence possible en simultané avec des piétons (par exemple des mères avec une poussette, une personne âgée avec une canne ou une marchette, une personne en chaise roulante...)

Considérant la qualification du Vieux-Vanier comme « aire d'influence » dans le sens qu'il risque d'être fortement influencé par l'aménagement du nouveau pôle urbain Hamel/Laurentienne, le Conseil de quartier de Vanier émet des préoccupations sur la nature des impacts possibles sur l'environnement actuel et milieu de vie du quartier. À cet égard, un minimum de configuration des impacts possibles serait bienvenu!

Par souci de cohérence, l'impératif de désenclaver le Vieux-Vanier prendrait les orientations suivantes :

- Considérant que l'interconnexion des quartiers Lairet, Vieux-Limoilou, St-Roch et Vieux-Vanier est une vue privilégiée dans la Vision élaborée du nouveau pôle urbain Hamel/Laurentienne, et qu'il se trouve que les seules connexions sont uniquement envisagées du côté est, cela nous fait plaider doublement pour une connexion à l'ouest pour atteindre le quartier voisin dans cette direction, soit le quartier Duberger;
- Considérant que la mobilité durable en termes d'accès piétonnier sécuritaires est une thématique mise de l'avant dans la Vision de l'aménagement du nouveau pôle urbain Hamel/Laurentienne et qu'il se trouve que le Vieux-Vanier se trouve coupé, au sein de son propre périmètre, dans son accès ouest par un boulevard important à forte circulation automobile (Boul. Pierre-Bertrand et route provinciale no 138) il serait pertinent par exemple d'envisager une passerelle chevauchant Chabot / Pierre-Bertrand. Cette traverse du boulevard est fort achalandée pour se rendre à l'école primaire, aux bureaux de l'arrondissement Des Rivières, à la bibliothèque, aux centres communautaires, aux différents loisirs et parc récréatif. À moyen et

long terme, **cette rue (Chabot) pourrait être priorisée comme un axe piétonnier fort attrayant et convivial.**

Ces considérations doivent être prises à titre d'exemples, car il va de soi qu'une consultation élargie de la population ajouterait une vision ajustée aux réalités du territoire.

CONCLUSION

À titre de demandes récurrentes de la part du Conseil de quartier de Vanier, nous reformulons en tant que **PRIORITÉ NO 1** la sécurité des piétons aux intersections Soumande/Hamel/Bourdages, Plante/Hamel/Marie-de-l'Incarnation, Pierre-Bertrand/Hamel, Père-Lelièvre/Hamel, en continuité et cohérence avec le plan de la Stratégie sur la sécurité routière de la Ville de Québec **et ce, dans un court délai.**

Lors de la séance d'information pour ce projet, vous avez dit que la réalisation de ces aménagements pourrait se faire sur une période de + 20 ans. C'est très long.

En tout temps, le Conseil de quartier de Vanier souhaite être « consulté » en amont relativement à ces dossiers.